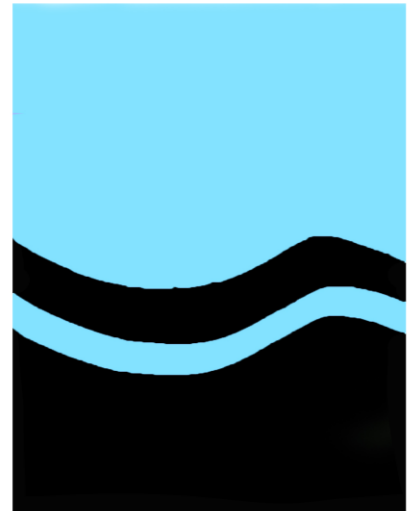
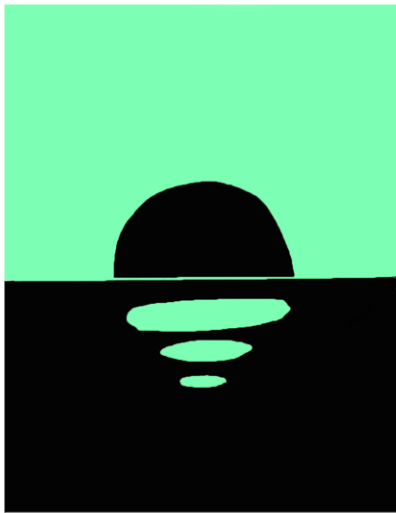


VADE-MECUM
TRAVAIL PERSONNEL DE CERTIFICAT
Filière Arts et Design
TPC – Création



Guide méthodologique 2^e & 3^e année

COLLEGE ET ECOLE DE CULTURE GENERALE

MADAME DE STAEL

Volée 2023-2025

Table des matières

1	LE TRAVAIL PERSONNEL DE CERTIFICAT - TPC CREATION - ARTS ET DESIGN	3
2	LES ETAPES DE REALISATION DU TPC	5
2.1	ÉTAPES EN 2 ^E ANNEE.....	5
2.2	ÉTAPES EN 3 ^E ANNEE :	6
3	CALENDRIERS.....	7
3.1	CALENDRIER DE 2 ^E ANNEE (2023-2024)	7
3.2	CALENDRIER DE 3 ^E ANNEE (2024-2025)	8
4	LE DETAIL DES DIFFERENTES ETAPES DU TPC.....	11
4.1	ÉTAPES EN 2 ^E ANNEE.....	11
4.1.1	COMMENT RÉDIGER LA "FICHE DE PROJET"	11
4.1.2	LA FICHE DE PROJET	13
4.1.3	SUIVI DU TRAVAIL - VALIDATION DE LA FICHE DE PROJET	15
4.1.4	LE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE DU TPC.....	16
4.2	ÉTAPES EN 3 ^E ANNEE.....	17
4.2.1	RÉDACTION DU TPC	17
4.2.2	RÉALISATION DE LA CRÉATION	19
4.2.3	SOUTENANCE	19
4.3	L'ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL DE L'ÉLÈVE - MODALITES DES ENTRETIENS.	20
4.3.1	MODALITÉS DES ENTRETIENS	21
4.3.2	RÉCAPITULATIF DU TRAVAIL DE L'ÉLÈVE ENTRE CHAQUE ENTRETIEN.....	24
5	ÉVALUATION DU TPC.....	25
6	LE PLAGIAT	26
▪	DÉFINITION	26
▪	CAUSES DU PLAGIAT.....	26
7	REFERENCEMENT BIBLIOGRAPHIQUE ET CITATIONS DANS LE TEXTE.....	27
8	LA PARAPHRASE ET LA REFORMULATION	28
9	ANNEXES.....	29
	VALIDATION DU TRAVAIL INTERMEDIAIRE.....	32
	DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ ET PRISE DE CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT	39

1 Le Travail Personnel de Certificat - TPC Création - Arts et Design

Cadre réglementaire

Selon le règlement de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), "le travail personnel permet à l'élève de démontrer sa capacité à résoudre et à présenter de façon autonome des tâches complexes dans les domaines d'études de la formation générale ou dans le domaine professionnel." (article 14, alinéa 1 - 12 juin 2003). Le travail personnel de certificat (TPC) constitue un élément obligatoire de la formation à l'école de culture générale. Il doit être accompli avant le certificat.

La commission faïtière des travaux personnels (COFA), placée sous l'autorité du conseil de direction de l'école de culture générale, est l'instance de référence en ce qui concerne les travaux personnels. Elle est composée de plusieurs enseignants et d'un doyen :

- Mme Aurélia Mercier, maîtresse adjointe responsable des TPC et présidente de la COFA
- Mme Erica Peirolo, membre de la COFA
- M. Alban Humblet, membre de la COFA
- Mme Marilynne Cherki, secrétaire responsable des TPC

La COFA fixe le calendrier de la réalisation des TPC, organise la validation des projets, produit les documents de référence et accompagne le travail des maîtres accompagnants de la 2^e à la 3^e année.

Le TPC création est une **réalisation artistique** accompagnée d'un dossier **écrit** de 2500 mots (+/- 10%) présentant une **synthèse** qui présente votre réflexion et travail de création autour de la réalisation plastique. L'objectif est de répondre à une **problématique artistique** sur un **thème choisi** par l'élève. Dans cette perspective, l'élève est amené à réaliser une création sur la base de **recherches bibliographiques, techniques** et une réflexion **personnelle** de mise en œuvre d'un concept ou un propos traduit à travers une œuvre artistique.

La réalisation et le travail écrit seront ensuite défendus **oralement** lors d'une **soutenance**.

La réalisation, l'écrit et l'oral sont **évalués**. La note obtenue est prise en compte comme une note du certificat.

La réalisation du travail poursuit des objectifs de développement méthodologique et personnel.
L'élève est amené à :

- Apprendre à définir un sujet et une problématique,
- Comprendre le contenu d'une source (livres/œuvres, films, expositions, courant artistique, technique, ...) et en extraire les éléments importants,
- Apprendre à réaliser un travail de recherche puis mettre en œuvre toutes les étapes afin de produire une réalisation plastique de manière autonome et en collaboration avec son maître accompagnant,
- Construire un échange avec son maître accompagnant,
- Développer son esprit d'analyse, critique, de synthèse,
- Argumenter de façon structurée et cohérente,
- Maîtriser des techniques de création,
- Maîtriser l'expression écrite et orale,
- Savoir travailler dans les délais impartis,
- Mener une réalisation artistique du début à la fin : planifier le travail, chercher de la documentation, analyser des techniques et faire des choix quant à leur application, synthétiser, réaliser le projet, argumenter, élaborer un avis personnel,
- Défendre son œuvre artistique, garder l'esprit critique et développer une argumentation ciblée et organisée à l'oral au cours de la soutenance.

Un TPC se déroule sur deux années scolaires en 8 étapes. Au CECG Madame de Staël, à chaque étape de son travail, l'élève est guidé par la COFA (étapes 1 à 3), puis suivi par un-e **maître-sse accompagnant-e (MA)** (étapes 4 à 8) :

En 2^e année

Etape 1 : Choix du thème artistique et motivation.

Etape 2 : Choix des aspects dans le thème (définition du sujet et des axes de réflexion possibles).

Etape 3 : Mener une ébauche de réflexion et formulation de la problématique : ce que vous aimeriez développer, transmettre comme message à l'aide de votre création ?

Etape 4: Constitution des sources, déterminer les artistes de référence, déterminer un médium en lien avec votre sujet.

- ✓ Rechercher et exploiter **5 sources bibliographiques** (dont 2 livres) en relation avec le thème.
- ✓ Déterminer un médium et les techniques, quels seront les apports théoriques nécessaires.
- ✓ Faire des essais.

Etape 5: Avoir constitué un dossier dans lequel il y aura **10 croquis minimum** (ex: photos, dessins, collages, essais de peinture etc.) ainsi que toutes les notes, ébauches, idées en lien avec votre sujet.

Etape 6: Finaliser la fiche de projet, fournir une copie des quatrièmes de couverture des 2 sources (livres) retenues et validées **et** fiches de lecture des sources (deux livres + 1 source). Commencer la rédaction du travail intermédiaire du TPC (table des matières + introduction + début du développement).

En 3^e année

Etape 7: Réalisation de la création et rédaction en parallèle du dossier écrit du TPC.

Etape 8: Préparation de la soutenance

2 Les étapes de réalisation du TPC

2.1 Étapes en 2^e année

L'année de 2^e est consacrée aux travaux préliminaires des élèves sur le Travail Personnel de Certificat¹. Lors de la 2^e année (détail cf. pp.11-12), il s'agit donc de :

1. Rédiger la "**Fiche de projet**" (cf. pp. 13-14) et préparer **un dossier préliminaire à la réalisation** :
 - définir votre thème et votre sujet de recherche,
 - élaborer les questions en rapport avec le thème et le sujet retenus, ainsi qu'une problématique,
 - réaliser une recherche de sources, identifier des artistes de références,
 - choisir les médiums utilisés,
 - identifier et travailler les apports théoriques nécessaires,
 - réaliser des croquis, des essais.

¹ A noter que les objectifs à atteindre ont été harmonisés entre les 5 ECG.

2. Rédiger **deux fiches de lecture** de source (cf. Annexe 2, pp.30)
3. Réaliser au moins **10 croquis minimum** et démarrer le **travail intermédiaire de votre TPC** (voir p.14).

Au terme de ce travail, vous constituez **un dossier** dans lequel figureront les éléments suivants :

1. votre fiche de projet
2. votre fiche de validation
3. les copies de la quatrième de couverture de chacune des sources retenues
4. les fiches de lecture de sources
5. Carnet de croquis (ex: photos, dessins, peintures, collages etc.) ainsi que des échantillons de matières, essais de techniques, etc.

TRES IMPORTANT : Pour atteindre ces objectifs de manière pertinente, il faut essentiellement se préoccuper de :

- **l'accessibilité à l'information** en relation avec le thème choisi;
- **l'accessibilité des personnes-ressources** à contacter;
- **l'adéquation** entre le thème, les moyens techniques et le temps mis à disposition.

Attention : vous devrez rendre le travail intermédiaire écrit du TPC au plus tard le vendredi de la rentrée en 3^e année à votre MA (par mail).

2.2 Étapes en 3e année :

- Production/Réalisation de la création artistique,
- Rédiger le dossier d'accompagnement final,
- Présenter et défendre oralement la création et son message lors de la soutenance.

3 Calendriers

3.1 Calendrier de 2^e année (2023-2024)

Phase	Date/lieu	Objet	Acteurs	Travail à fournir par l'élève
FICHE DE PROJET	Semaine du 18 septembre -Pendant les maîtrises	Séance d'information sur les TPC - Distribution du Vademecum TPC volée 2023-2025	COFA Elèves	
	Semaine du 2 octobre Pendant les maîtrises	Explication des étapes restantes pour remplir et finaliser la "Fiche de projet" + chaque élève son thème et sujet sur EEL	COFA Elèves RG	Copie: "Fiche de projet" (les 4 premières cases)
	Semaine du 16 octobre Pendant les maîtrises	Atelier obligatoire "Comment trouver des sources en lien avec la problématique?", au CEDOC	Elèves CEDOC RG	L'élève se rend au CEDOC avec sa fiche de projet (papier + clé USB)
	Semaine du 11 décembre Pendant les cours d'arts	Présentation des TPC création Objectifs et attentes	COFA Elèves Enseignants Arts	
	22 décembre Au pavillon Bureau Madame Mercier P102	Reddition de la 1 ^{re} version de la "Fiche de projet" avec les deux premiers items complétés : Domaines artistiques et motivation	Elèves Mme. Mercier	Copie : « Fiche de projet » complétée partiellement
	12 janvier 2024 Au secrétariat du pavillon	Reddition de la 1 ^{re} version complète de la "Fiche de projet" et des copies des quatrièmes de couverture (en 2 exemplaires)	Elèves	Copies: "Fiche de projet" finie et copies des 2 quatrièmes de couverture
	Semaine du 5 février 2024 Pendant les maîtrises	Retour sur les sujets de recherche et les problématiques des élèves + Explication des fiches de lectures d'une source et du plan à réaliser	COFA Elèves RG	L'élève se rend en maîtrise de classe avec une copie de sa fiche de projet et son vademecum.
	Avant la fin du mois de février	L'élève contacte son MA pour fixer le 1 ^{er} entretien en se référant au tableau d'attribution élève/MA (hall principal).	Elèves	L'élève contacte son MA
	Jeudi 29 février 2024 - Salle 031	<u>Séance plénière obligatoire</u> COFA - MA	COFA MA	

VALIDATION DE LA FICHE DE PROJET ET FICHES DE LECTURE	Deuxième quinzaine de mars	1 ^{er} entretien obligatoire : Retour du MA sur la "Fiche de projet", les deux "Fiches de lecture d'une source"	MA Elèves	L'élève, une semaine avant, transmet au MA les fiches de lecture
	Lundi 15 avril, au MA	Remise de la 2 ^e version de la "Fiche de projet", des quatrièmes de couverture, des "Fiches de lecture d'une source", médium et moyens techniques choisis, 3 croquis	Elèves au MA par mail	Copies: "Fiche de projet", quatrièmes de couverture et fiches de lecture d'une source 3 croquis
	Première quinzaine de mai (au plus tard)	2 ^e entretien obligatoire : -Retour à l'élève sur la "Fiche de projet", les "Fiches de lecture d'une source", 3 croquis. -Transmission (délai 17 mai) du "Document de validation de la fiche de projet" (préavis) à l'élève (copie secrétariat 24 mai) -Explication du "Travail intermédiaire écrit du TPC" à rendre à la rentrée en 3 ^e année et de la conception du carnet de croquis	MA Elèves	
	Fin juin	<u>Transmission du carnet de croquis au MA pour validation</u>	MA Elèves	Carnet de croquis finalisé

A la fin de la 2^{ème} année, l'élève aura créé un carnet de croquis dans lequel figure 10 croquis ou essais minimum de médiums (peintures, photos, collages etc.) ainsi que noté toutes ses idées. Ce carnet servira de "moodboard" et devra être soumis au MA de l'élève à la fin de la 2^{ème} année, début juin, afin qu'il puisse voir l'avancée de la réflexion autour de la création.

3.2 Calendrier de 3^e année (2024-2025)

Les dates **en rouge** dans ce calendrier doivent **impérativement** être respectées par l'élève. La planification des entretiens est proposée à titre indicatif, le MA reste libre de déplacer ces dates.

Semaines No.	Semaines	Date / heure	Événements / tâches
1	19 août -23 août	19 août à 17h en salle PR15 23 août, dernier délai	<p>Séance OBLIGATOIRE pour TOUS les élèves transférés ET doubleurs</p> <p>Remise par l'élève de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fiche de projet - copies deux quatrièmes de couverture - deux fiches de lecture d'une source - le carnet de croquis <p>Tous les élèves transmettent par mail au MA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le TPC intermédiaire, voir pp.14

2	26 août – 30 août	Selon convocation du MA	<p>Entretien 3</p> <p>Pour les <u>élèves transférés et doubleurs</u> :</p> <p>-validation de la fiche de projet, des deux fiches de lecture d'une source et du TPC intermédiaire et du carnet de croquis</p> <p>Le MA remet à l'élève le "Document de validation des fiches de projet » et en garde une copie pour son dossier. Il transfère une copie au secrétariat pour la COFA.</p> <p>Pour <u>tous les élèves</u> :</p> <p>-validation du travail intermédiaire du TPC et ébauche de création</p> <p>Le MA remet à l'élève le document « Validation du travail intermédiaire » du TPC, signé par le MA et l'élève. Il en garde une copie pour son dossier et remet une copie au secrétariat pour la COFA.</p>
3	2 - 6 sept.		<p>Travail autonome et régulier de l'élève sur sa création et son dossier d'accompagnement</p> <p>Si besoin d'un entretien, élève contacte <u>son MA</u></p>
4	9 - 13 sept.		
5	16 - 20 sept.		
6	23 - 27 sept.		
7	30 sept. - 4 oct.		
8	7 - 11 oct.		
9	14 - 18 oct.		
10	21 - 25 oct.	Vacances d'automne	
11	28 oct. - 1 ^{er} nov.	Une semaine avant l'entretien 4	L'élève remet la version provisoire de son TPC écrit (dossier d'accompagnement) ET une ébauche de sa création.
12	4 - 8 nov.	Selon convocation du MA	Entretien 4. Le MA fait un retour sur la version provisoire du TPC écrit et sur la création.
13	11 - 15 nov.		Réalisation finale de la création
14	18 - 22 nov.		
15	25 - 29 nov.		
16	2 - 6 déc.		
17	9 - 13 déc.	Une semaine avant l'entretien 5	L'élève remet la <u>1^{re} version complète</u> de son dossier d'accompagnement au MA et sa création.

18	16 - 20 déc.	Selon convocation du MA	Entretien 5. Le MA fait un retour sur la 1 ^{ère} version complète du TPC écrit, la création et aborde les questions relatives à la soutenance.
19	23 - 27 déc.	<i>Vacances de Noël et Nouvel An</i>	
20	30 déc. - 3 janv.	<i>Vacances de Noël et Nouvel An</i>	
21	6 - 10 janv.		
22	13 - 17 janv.		Dès le vendredi 17 janvier à 18h , le MA n'est plus disponible pour l'élève.
23	20 - 24 janv.		
24	27 - 31 janv.	Lundi 27 janvier à 12h00 – DERNIER DÉLAI	Remise du dossier d'accompagnement, c'est-à-dire du TPC écrit final au secrétariat du pavillon (R03a) (version papier en 2 exemplaires reliés, sous enveloppe <u>non fermée avec le document de déclaration d'authenticité (plagiat) signé ET</u> d'une clef USB sur laquelle se trouve une version digitale (version pdf et version modifiable). Attention : sans le respect de l'une des trois indications de remise, aucun TPC ne sera accepté. La création peut être remise au plus tard le vendredi 14 février selon la procédure communiquée par Mme Mercier par mail à chaque élève
25	3 - 7 fév.		
26	10 - 14 fév.	Vendredi 14 février à 15h	Voir procédure par mail
27	17 - 21 fév.	Dès le lundi 17 février	Soutenances hors heures de cours
28	24 - 28 fév.	<i>Vacances de février.</i>	
29	3 - 7 mars		Soutenances hors heures de cours
30	10 - 14 mars		Soutenances hors heures de cours

Un document expliquant en détail les modalités de remise du TPC sera distribué aux élèves, via le RG et/ou le MA, en janvier 2025 (cf. annexe 7, pp.40-41).

4 Le détail des différentes étapes du TPC

4.1 Étapes en 2^e année.

Les objectifs du travail en 2^e année sont de :

- rédiger une **fiche de projet** et en obtenir la validation par le MA,
- fournir les copies de la quatrième de couverture pour chacune des sources retenues en lien avec le sujet choisi,
- rédiger les fiches de lecture de deux sources (livres) et le **carnet de croquis** (10 minium), ainsi que le plan du TPC intermédiaire écrit, en obtenir la validation par le MA.

4.1.1 Comment rédiger la "fiche de projet"

La première étape consiste à **sélectionner un thème artistique** qui vous intéresse. Afin de trouver un thème, il vous faut lire, regarder des films et des reportages artistiques, discuter avec les enseignants d'art, voir des spectacles, visiter des galeries, etc. Si vous n'avez pas d'idée de thème, discutez avec un enseignant d'art ou allez au CEDOC et dans d'autres bibliothèques (BAH (Art et Histoire), HEAD, CFPAA, etc.), consulter les périodiques à disposition, consulter la presse, jusqu'à ce qu'un article éveille votre curiosité.

La deuxième étape est celle qui consiste à **lancer une recherche sur "le web" et au CEDOC afin de sélectionner des articles ou des livres sur le thème choisi**. Vous aurez ainsi fait un premier choix de **sources bibliographiques**. L'objectif est d'élargir votre réflexion et vos connaissances en les lisant pour préciser le thème qui sera traité et ainsi **définir le sujet** de votre travail.

La troisième étape consiste à rassembler des croquis, des inventaires de matériaux ou formes possibles (questionnement plastique), s'interroger sur le support adéquat et retenir toutes les pistes de réflexions pertinentes dans un dossier d'accompagnement (carnet de croquis et essais).

La troisième étape consiste à **lister un certain nombre de questions** en relation avec votre sujet. **Ces questions doivent rester centrées sur votre sujet**. Bien sûr, les connaissances acquises par le biais des articles ou livres lus sur le thème choisi en 2^e étape seront votre guide pour rédiger ces questions. Il sera important de **mettre en lien vos questions avec différents axes possibles de développement du sujet : culturel, historique, social, écologique, environnemental, politique, éthique, technique, esthétique, etc.**

La quatrième étape permet de **définir une problématique en lien avec la réalisation de votre œuvre** en sélectionnant parmi les questions, celle(s) dont la réponse n'est pas évidente, une **question polémique**, une question ouverte à laquelle votre création donnera du sens.

La cinquième étape consiste à finaliser un carnet de croquis (dossier d'accompagnement) dans lequel les médiums, les techniques et les artistes de références sont nommés et définis. La réflexion autour de la création doit aboutir à un plan de réalisation artistique et une liste de matériaux.

La dernière étape est celle qui vous amène à compléter votre fiche de projet et à la faire valider par votre MA.

4.1.2 La fiche de projet

Présentation. Ci-dessous, vous avez deux exemples de fiche de projet remplies par des élèves de l'année passée. La fiche de projet vierge est en annexe p.29 du Vade-mecum et est disponible sur le site de l'école.

CECG Madame de Staël

Année scolaire 2023-2024

TPC - FICHE DE PROJET ARTS ET DESIGN - EXEMPLE 1 - 2^{ème} année

N.B.: La présente fiche doit être rendue dans les délais indiqués, imprimée sur une seule feuille de papier recto-verso - Toute fiche rendue incomplète ne sera pas validée.

- Travail dactylographié
- Texte justifié
- Police unique : Arial
- Taille de la police : 12
- Interligne 1.5
- Indiquer le nombre de mots

Quels sont le thème et le sujet artistique choisis ? : minimum 20 mots

Pour mon projet, j'ai choisi de mener une recherche sur les couleurs dans la mode et de faire une création en lien avec ce thème.

Qu'est-ce qui vous motive dans ce thème artistique ? : minimum 100 mots

Je suis très intéressé-e par le monde de la mode, j'aime observer comment elle change d'une époque à une autre. Je suis particulièrement attiré-e par l'utilisation de la couleur dans les vêtements. Je me questionne souvent : "quelle couleur va avec une autre?". Pour ce travail, je souhaite m'inspirer de couleurs produites et visibles dans la nature, notamment chez les oiseaux. En effet, ces animaux offrent des plumages tout à fait extraordinaires.

Quelle est la problématique artistique que vous aimeriez développer? Référez-vous aux "formes, matières, lumières, espaces". minimum 100 mots

Pour mon projet, je débiterais avec la réalisation d'expérimentations de couleurs afin de concevoir une palette pour la création d'une collection de vêtements. Je souhaite aussi m'intéresser à la problématique de forme pour les vêtements que je souhaite créer. Ma problématique pourrait être: "Peut-on concevoir une collection des vêtements en s'inspirant d'un élément naturel?"

Quel(s) médium(s) voulez-vous utiliser pour votre travail plastique ? Motivez votre choix. minimum 100 mots

Pour ce projet, je souhaite réaliser des dessins illustrant mes créations, je souhaite aussi travailler avec la gouache ou l'acrylique pour donner de la couleur. Pour la réalisation finale, je souhaiterais confectionner un vêtement avec du tissu.

Quels sont les apports théoriques nécessaires ? Citez des artistes, au minimum 2, et au moins un livre théorique ? Mes artistes de référence sont les stylistes *Virgil Abloh* et *Karl Lagerfeld*.

5 sources (dont au moins 2 livres) : Les livres que j'ai choisis sont: "Le grand livre des oiseaux" et "L'histoire de la couleur dans l'art".

TPC - FICHE DE PROJET ARTS ET DESIGN – EXEMPLE 2 - 2^{ème} année

Quels sont le thème et le sujet artistique choisis ? : minimum 20 mots

Pour mon projet, j'ai choisi de travailler sur la multi-culturalité à Genève.

Qu'est-ce qui vous motive dans ce thème artistique ? : minimum 100 mots

En grandissant à Genève, j'ai souvent entendu parler de la Genève internationale, avec l'ONU et autres institutions internationales dans le quartier des nations. Cependant, de mon point de vue, j'ai été confronté à une autre forme de multi-culturalité, celle de la rue. Pour mon projet, je souhaite photographier les différents magasins comme les dépanneurs (24/24), qui sont tenus par des étrangers. Ces magasins sont souvent très lumineux, avec des néons et de décorations issues des différentes régions du monde. J'aimerais montrer, avec la photographie, ces différents visages de Genève.

Quelle est la problématique artistique que vous aimeriez développer? Référez-vous aux "formes, matières, lumières, espaces". minimum 100 mots

Pour mon projet et en lien avec ma problématique, je vais me concentrer sur la lumière et la composition. Je souhaite réaliser des photos la nuit, et travailler sur les contrastes entre les néons très colorés et lumineux des magasins et l'obscurité de la nuit.

Quel(s) médium(s) voulez-vous utiliser pour votre travail plastique ? Motivez votre choix. minimum 100 mots

Le médium utilisé sera essentiellement la photographie. Je trouve que c'est le médium parfait pour illustrer mon sujet, car il permet d'avoir une image réelle et authentique de ces lieux.

Quels sont les apports théoriques nécessaires ? Citez des artistes, au minimum 2, et au moins un livre théorique ? Mes artistes de référence sont : le photographe *Hiroshi Sugimoto* et le peintre *Edward Hopper*.

5 sources (dont au moins 2 livres) :

Livres: "Les secrets de la photo de nuit" et "Le musée de la photo".

4.1.3 Suivi du travail - Validation de la fiche de projet

Les membres de la COFA et le **maître accompagnant (MA)** accompagnent les élèves durant le processus de rédaction de la fiche de projet. Ils leur présentent les documents de travail *ad hoc* et les conseillent. Ils répondent à leurs questions et leur indiquent les délais à tenir. Après remise, au premier entretien, de la première version de la fiche de projet, le **MA** donne un **préavis positif ou négatif sur son choix de sujet et de problématique**. Si besoin, le MA peut contacter la COFA afin d'obtenir un soutien à la validation de la fiche de projet.

Les critères principaux permettant **la validation de la fiche de projet sont les suivants** :

- Le sujet doit permettre de développer un questionnement varié et de définir **une problématique** avec une création à l'appui.
- Un **sujet qui touche l'élève de trop près** pourra être refusé. Par exemple, si la thématique s'attache à un problème de santé que vit l'élève, et que cela peut l'empêcher de prendre suffisamment de distance avec sa problématique, le sujet ne pourra être validé. Il en est de même si le sujet amène l'élève à prendre des risques ou à s'exposer à des situations dangereuses ou encore si ce dernier est trop technique.
- La problématique choisie par l'élève doit **être réaliste**. Un questionnement qui paraîtrait peu lucide et irréalisable entraînerait donc une demande de modification de celle-ci.

En cas de préavis négatif, l'élève devra rédiger une nouvelle fiche de projet qui sera à nouveau évaluée par le MA et, le cas échéant, par la COFA.

Lorsque la fiche de projet est acceptée, l'élève constitue un **dossier** dans lequel figureront la fiche de projet, la fiche de validation et les copies des quatrièmes de couverture des sources bibliographiques validées ainsi que les fiches de lecture des sources.

4.1.4 Le travail intermédiaire du TPC

Le travail intermédiaire écrit est un document constituant une étape qui montre l'avancement de la réflexion autour de la création, la rédaction du dossier d'accompagnement, l'apport des lectures pour le questionnement ainsi que les pistes envisagées pour la création.

Trois parties (au minimum 3 pages A4) :

- **Table des matières** du TPC,
- **Introduction** du TPC : énonciation du sujet et motivations personnelles, énonciation de la problématique plastique / le propos / le concept, énonciation de la création, de la démarche, énoncer les artistes de références ainsi que les courants artistiques et les techniques choisies,
- **Paragraphe(s) du développement** du TPC dans lequel les sujets et artistes de références sont explicités, ainsi que la démarche de réalisation et un bilan de l'avancée de la création, dans cette partie devra être énoncée au moins une citation et un lien avec la problématique.

La forme du travail doit répondre aux critères présentés page 17, à l'**exception de la reliure**. Le MA devra compléter le document "Validation du travail intermédiaire du TPC" (Annexes pp.32-33). Celui-ci devra être signé par le MA et l'élève, en trois exemplaires : le premier sera remis au secrétariat pour le dossier de l'élève, le deuxième sera conservé par le MA et le troisième sera remis à l'élève.

4.2 Étapes en 3e année

Les objectifs du travail en 3^e année sont de :

- Faire valider le travail intermédiaire du TPC par le MA,
- Réaliser l'œuvre artistique et en parallèle rédiger le dossier d'accompagnement écrit,
- Présenter et défendre oralement la création et son message lors de la soutenance.

4.2.1. Rédaction du TPC

Contenu obligatoire

- Page de titre : **Attention : le titre du TPC figure sur le certificat**
- Nom de l'école
- Nom et prénom de l'élève, groupe classe
- Nom et prénom du MA
- Titre (sujet et/ou nom de la création) et sous-titre (question posée)
- Illustration
- Année scolaire
- Table des matières (mentionner toutes les parties qui structurent le travail).
- Corps du texte (introduction, développement, conclusion et bilan personnel, environ 2500 mots +/- 10%).

Contenu détaillé

1. Introduction du sujet et de la problématique : présenter l'intérêt de la recherche (1 page minimum)

- Présenter le sujet ;
- Expliciter la motivation (pourquoi ce sujet ? / quels objectifs poursuivis ?) ;
- Formuler les questions qui ont guidé la recherche et mettre en évidence la problématique plastique / le propos / le concept ;
- Expliquer la démarche (éventuellement les modifications apportées au cours du travail et pourquoi) ;
- Annoncer les différents chapitres / aspects développés dans le travail.

2. Développement : présenter les résultats de la recherche artistique

- Organiser de façon cohérente cette partie en chapitres et sous-chapitres ;
- Présenter l'artiste / œuvre(s) / courant de référence ;

- Présenter la création : le concept, les différentes étapes et choix opérés, le résultat. Il s'agit de rédiger un texte qui mette en valeur la création finale ;
- Rédiger une synthèse des sources artistiques (lectures, entretien(s), recherches) qui justifie la démarche artistique, la problématique et le résultat en indiquant clairement les références des sources en notes de bas de page ;
- Analyser de façon personnelle les données et les observations rassemblées.

3. Conclusion : présenter les bilans de la recherche

- Bilan du travail : rédiger une synthèse des réponses au questionnement et à la problématique ;
- Terminer par une ouverture du sujet ou une proposition de prolongement, voire d'approfondissement.

4. Bilan du travail :

- Bilan personnel : donner une appréciation personnelle sur l'ensemble des étapes du travail et indiquer ce que le TPC vous a apporté ;

5. Autres éléments :

- Au moins deux citations dûment référencées;
- Au moins trois éléments iconographiques légendés (image, dessin, photographie etc.);
- Sources :
 - bibliographie complète (voir Référencement pp.27 à 28);
 - liste des artistes de référence ou des personne(s) ressource(s) (vérifier si la personne souhaite conserver l'anonymat²).

Forme du travail écrit du dossier d'accompagnement

- Impression recto
- Travail dactylographié sur papier A4
- Pages numérotées
- Police unique : **Arial**, Taille de la police : **12 points pour le texte** ; 10 points pour les légendes des illustrations ou les notes de bas de page
- Marges : Haut 2 cm ; Gauche 2.5 cm ; Bas 1.5 cm ; Droite : 1.5 cm
- Texte **justifié** et **interligne 1.5**
- Éléments iconographiques intégrés dans le corps du texte
- Reliure (pour le TPC uniquement)

² Le maître accompagnant peut demander une liste des contacts afin de vérifier l'authenticité des sources.

4.2.2. Réalisation de la création

1. Les expérimentations sont terminées ainsi que les croquis ;
2. Les choix pertinents en fonction du concept sont arrêtés : technique, forme, esthétique ;
3. La création est dans sa phase finale de mise en forme et de mise en valeur : forme de présentation, accrochage, installation ;
4. S'assurer de la lisibilité du concept / du propos et de la problématique dans la création finale ;
5. Apporter la création au MA.

4.2.3. Soutenance

La dernière étape du TPC est celle de la soutenance orale. Elle dure **30 minutes** et se déroule en présence du MA et d'un juré: la première tâche de **l'élève** consiste à faire une **présentation** du travail **pendant 15 minutes** puis à **répondre aux questions** qui lui sont posées.

Durant la soutenance, il doit montrer au MA et au juré qu'il maîtrise le sujet, qu'il est capable de prendre du recul par rapport à celui-ci et qu'il sait s'exprimer de manière critique. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les points principaux de son travail et d'aborder des aspects de la problématique qu'il n'a pas pu exploiter dans son TPC.

1. Démarche pour préparer la soutenance :

- Préparer un plan
- A partir de la problématique, sélectionner les aspects principaux de la création en s'appuyant sur le contenu du dossier d'accompagnement
- Poser un regard critique (autocritique) sur la création et la recherche menée pour aboutir à votre réalisation
- Choisir une présentation ou un accrochage pertinent
- Identifier les perspectives non exploitées de la recherche et de la création
- S'exercer à la présentation orale en veillant au respect du temps imparti
- Anticiper les questions
- Veiller à utiliser un registre de langue adéquat et à maîtriser le vocabulaire spécifique au sujet

Attention : **un exposé n'est ni une lecture ni une récitation d'un texte appris par cœur**. Il est possible d'avoir un support écrit pour s'exprimer, sous forme de notes par exemple (un tel document servira de fil conducteur et évitera d'éventuels trous de mémoire), mais il ne faut pas oublier de parler fort, lentement, distinctement, avec un vocabulaire adéquat, et **en regardant** le plus possible les personnes auxquelles on s'adresse. Une présentation powerpoint est fortement recommandée.

L'élève doit émettre un avis critique sur son travail en montrant ses points forts et ses points faibles (les limites du travail et ce qu'il aurait été intéressant de développer, ce qui pourrait avoir été fait différemment, etc.).

Contenu détaillé de l'exposé oral :

- Plan de l'exposé
- Présenter la création et résumer le sujet en faisant appel aux notions théoriques
- Justification du choix du sujet et de la problématique, ainsi que du médium en lien
- Recherche personnelle utilisée pour répondre au questionnaire
- Explication des étapes principales à la création
- Réponse à la problématique avec votre création
- Les difficultés rencontrées et un avis critique
- Présentation d'un élément nouveau ou d'un éventuel développement artistique de votre travail

4.3 L'accompagnement du travail de l'élève - modalités des entretiens.

Cinq entretiens minimums sont planifiés. Ils permettent au MA de suivre la démarche du TPC, d'encadrer l'élève et d'évaluer son travail. A partir de la date indiquée dans le calendrier, le MA n'est plus disponible.

Il est également nécessaire de bien gérer son temps pendant la période dévolue au TPC afin d'éviter le travail de dernière minute. Pour ce faire, il convient de **se fixer des objectifs pour chaque semaine sans perdre de vue les dates imposées par l'échéancier**. Une bonne organisation permet de favoriser un travail régulier et une planification des tâches dans le respect du calendrier établi.

Pour être efficaces, les rendez-vous doivent être préparés ; cette préparation se fait à l'aide de la première partie de la fiche d'entretien (voir annexe). Lors de chaque entretien, l'élève :

- Fournit le travail demandé par le MA lors de l'entretien précédent
- Écoute attentivement ce que son MA lui dit et lui conseille
- Prend des notes.

Immédiatement après le rendez-vous, une photocopie de la fiche d'entretien (fiche de suivi de l'élève) est remise à l'élève par le MA.

4.3.1 Modalités des entretiens

Entretien 1 (2^e année)

L'élève :

- Se présente avec sa fiche de projet et les copies des quatrièmes de couverture.
- Explique oralement au MA, son thème, la création envisagée et comment il l'inscrit dans une éventuelle problématique.
- Prend connaissance du retour de son MA sur sa fiche de projet.
- Complète sa fiche d'entretien et prend des notes.
- Remet les deux fiches de lecture d'une source.

Le MA :

- Vérifie que l'élève a bien pris connaissance du vade-mecum.
- Fait un retour sur la fiche de projet et sur la création en lien avec la problématique.
- Commente une fiche de lecture d'une source et présente le plan du dossier d'accompagnement qui devra accompagner la création.
- Présente et définit ce que devra être le carnet de croquis de fin de 2^{ème} année et demande à l'élève d'en produire deux pour le prochain entretien.
- Formule, le cas échéant, des demandes de changement : lectures, personnes à contacter, etc. et donne des pistes/conseils pour la suite du travail.
- Informe l'élève, si des modifications sont demandées, qu'il doit lui transmettre une nouvelle version de la fiche de projet avant l'entretien n°2.
- Fixe la date du prochain entretien.
- Fournit à l'élève une copie de la fiche d'entretien signée par l'élève et le MA.
- Fait signer à l'élève la marche à suivre "Absence à un entretien TPC" (p.6 de la "Fiche de suivi de l'élève") et lui remet une copie.
- Peut déjà remettre le document de validation de la fiche de projet à l'élève, en cas de préavis positif (copie à la COFA)

Entretien 2 (2^e année)

L'élève :

- Prend connaissance du "retour" du MA concernant la deuxième version modifiée de sa fiche de projet, des fiches de lecture des deux sources et des croquis.
- Complète sa fiche d'entretien et prend des notes.

Le MA :

- Remet le document de validation de la fiche de projet à l'élève, transmet (fin mai dernier délai), une copie à la COFA et en garde une copie pour ses archives.
- Fait un "retour" à l'élève sur la deuxième version de la fiche de projet, sur les fiches de lecture des deux sources et sur les premiers croquis et les débuts de réflexion quant à la création, selon les modifications demandées par le MA.
- Explique à l'élève en quoi consiste le travail intermédiaire écrit du TPC. Il l'informe qu'il doit remettre le travail intermédiaire ainsi que les croquis et essais (cf. Carnet de croquis), au plus tard le premier vendredi de la rentrée en 3^e année.
- Donne des pistes pour la suite du travail.
- Formule, le cas échéant, des recommandations ou des demandes de changement concernant les techniques, les lectures et / ou les personnes ressources.
- Rappelle à l'élève qu'il doit fournir avant l'entretien N°3 :
 - La liste du matériel.
 - Les techniques choisies.
 - Les croquis ou essais déjà effectués (minimum 10).
 - La liste complétée de la bibliographie qui doit contenir 5 sources, riches, variées et pertinentes, dont au moins 2 livres.
- Fixe la date du prochain entretien.
- Fournit à l'élève une copie de la fiche d'entretien signée par l'élève et le MA.
- Fournit à l'élève le document de validation de la fiche de projet (préavis positif ou négatif) si cela n'a pas été fait au premier entretien (copie à la COFA).

Entretien 3 (3^e année)

Les élèves transférés, les élèves doubleurs ou les élèves de 2^e ECG dont la fiche de projet et les synthèses de sources n'avaient pas été validées par le MA :

- Fournissent un dossier complet au MA :
 - fiche de projet
 - fiches de lecture de deux sources (livres)
 - carnet de croquis (10 minimum) et travail intermédiaire du TPC (3 pages A4)

Chaque élève :

- Prend connaissance du « retour » de son MA sur son travail intermédiaire du TPC et son carnet de croquis et ébauches de création.
- Indique les difficultés rencontrées.
- Complète sa fiche d'entretien, prend des notes.

Le MA :

- Remet à l'élève une copie du document de "Validation du travail intermédiaire".
- Donne à l'élève un retour sur le projet de création.
- Indique à l'occasion de ce retour s'il estime que ses consignes précédentes ont été suffisamment prises en compte.
- Donne des pistes pour la suite du travail.
- Formule, le cas échéant, des recommandations ou des demandes de changement.
- Rappelle à l'élève qu'il doit fournir une première version provisoire de sa création et de son dossier d'accompagnement avant l'entretien N°4.
- Fixe la date du prochain entretien.
- Fournit à l'élève une copie de la fiche d'entretien signée par l'élève et le MA.

Entretien 4 (3^e année)

L'élève :

- Prend connaissance du « retour » de son MA sur la première version provisoire de sa création et du dossier d'accompagnement intermédiaire qui introduit sa création, ses choix en lien etc.
- Complète sa fiche d'entretien, prend des notes.

Le MA :

- Donne un retour sur la première version provisoire du travail écrit et formule à l'élève, le cas échéant, des demandes de changement ou de complément : analyse des résultats obtenus lors des essais, exploitation adéquate des ressources, confrontation argumentée des différentes sources, mise en lien avec la problématique et hypothèses de départ, structuration et cohérence du travail.
- Indique à l'élève s'il estime que ses consignes précédentes ont été suffisamment prises en compte.
- Rappelle à l'élève qu'il doit fournir une première version complète du dossier d'accompagnement TPC et une création quasi finalisée avant l'entretien N°5.
- Fixe la date du prochain entretien.
- Fournit à l'élève une copie de la fiche d'entretien signée par l'élève et le MA.

Entretien 5 (3^e année)

L'élève :

- Prend connaissance du « retour » de son MA sur la première version complète de son TPC et sa création.
- Complète sa fiche d'entretien, prend des notes.

Le MA :

- Donne un retour sur la première version complète du TPC et formule à l'élève, le cas échéant, des demandes de changement ou de complément.
- Indique à l'élève s'il estime que ses recommandations et demandes ont été suffisamment prises en compte.
- Aborde la préparation et l'évaluation de la soutenance.
- Fournit à l'élève une copie de la fiche d'entretien signée par l'élève et le MA.

4.3.2 Récapitulatif du travail de l'élève entre chaque entretien

Entre les entretiens N°1 et N°2 :

L'élève :

- Rédige la version définitive de la fiche de projet,
- Rédige les fiches de lecture de deux sources (livres),
- Compose deux croquis ou essais techniques en lien avec la future création.

Entre les entretiens N°2 et N°3 :

L'élève :

- Rédige le travail intermédiaire écrit du TPC (3pages A4 minimum):
 - Introduction;*
 - Description du sujet et justifier votre choix;*
 - Description de la future réalisation;*
 - Description et justification des artistes de référence;*
- Finaliser le carnet de croquis (10 minimum).

Entre les entretiens N°3 et N°4 :

L'élève :

- Réalise une première version provisoire de son dossier d'accompagnement et une ébauche de la création.

Entre les entretiens N°4 et N°5 :

L'élève :

- Finalise la création et la première version complète du TPC en tenant compte des retours du MA lors des entretiens précédents.

Rappel: L'élève rend les différentes productions de son travail à son MA selon les modalités de l'échéancier mais au plus tard une semaine avant la date de l'entretien.

5 Évaluation du TPC

L'évaluation du TPC porte sur trois parties :

- démarche (prise en compte pendant toute la durée de l'élaboration de la création et du TPC)
- production (création et écrit)
- soutenance orale (présentation)

Chaque partie est composée de trois compétences :

Parties	Compétences
Démarche	<ol style="list-style-type: none">1. Respecter le cadre de travail2. Mettre en œuvre des méthodes de travail3. Constituer un corpus de références
Production	<ol style="list-style-type: none">1. Développer une recherche artistique2. Maitriser la conception et la réalisation du projet3. Maitriser la rédaction d'idées et la mise en forme du dossier
Soutenance	<ol style="list-style-type: none">1. S'approprier le sujet2. Critiquer la démarche de travail3. Communiquer oralement

Chaque compétence comprend deux à trois critères, qui définissent les qualités attendues d'une même compétence.

Calcul de la note du TPC :

Points :

Démarche:

	/ 21
--	------

Dossier :

	/ 42
--	------

Soutenance :

	/ 21
--	------

Total :

/ 84

Note : (nombre de points obtenus x 5 / 84) + 1. La note finale est arrondie à la demi-bonne.

6 Le plagiat

▪ Définition

En cohérence avec le logiciel de détection de similitudes appelé "Compilatio" et utilisé pour vérifier les travaux écrits des élèves, nous acceptons la définition suivante :

« Le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet délibérément de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits. »

« La limite entre l'inspiration, l'imitation et la contrefaçon est parfois très difficile à déterminer. La meilleure façon de s'affranchir d'une accusation de plagiaire est de citer systématiquement les sources sur lesquelles on a appuyé son travail, ce qui est obligatoire quand on s'appuie sur le droit de citation. »¹

Dans le contexte du TPC et en respect de la définition ci-dessus, il y a plagiat :

1. Lorsqu'un texte ou une partie d'un texte est recopié à l'identique en omettant de citer la référence exacte.
2. Lorsqu'un texte ou une partie d'un texte est seulement reformulé en omettant de faire référence à la version originale.
3. Lorsqu'un texte est traduit, de manière personnelle ou à l'aide d'un outil de traduction, en omettant de faire référence à la version originale.
4. Lorsque le contenu d'un cours est utilisé sans autorisation préalable de l'enseignant.

▪ Causes du plagiat

« On relève de nombreuses raisons à la pratique du plagiat : manque d'honnêteté, irresponsabilité, manque de confiance en soi, paresse, difficulté à gérer son temps, la pression à la performance, pour obtenir de bons résultats. »

« D'autres plagient par ignorance. En effet, plusieurs travaux publiés sur le plagiat font état que, pour de nombreux étudiants, la pratique du copier-coller sans citation des sources est perçue comme normale. De plus, certains considèrent que ce qui se trouve sur internet n'appartient à personne. »²

En cas de plagiat avéré, la soutenance orale ne peut pas être présentée et l'élève se voit attribuer la note de 1.0 au TPC³.

¹ Wikipédia, [site consulté le 23.02.2015]. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Plagiat>

² GIEZENDANNER François Daniel, *Le plagiat dans les systèmes éducatifs*, Pré rapport, Service Ecoles-Médias, Genève, 2007.

³ Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST), du 29 juin 2016, art. 28.

7 Référencement bibliographique et citations dans le texte

Pourquoi relever les références des documents utilisés ?

- Par respect de la propriété intellectuelle
- Pour pouvoir retrouver les documents utilisés
- Pour permettre au lecteur du travail :
 - de connaître les sources d'information
 - d'obtenir un complément d'information en reprenant le document d'origine.

Comment ?

Les sources peuvent être tirées de différents documents : livres, articles, sites web, etc. Il s'agira, dans la bibliographie, de les classer par type de documents et par ordre alphabétique en respectant les normes expliquées ci-dessous.

Dans le texte, les citations sont entre guillemets et suivies d'un chiffre en exposant qui renvoie à une note de bas de page.

1) S'il s'agit d'un livre :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Nom de l'éditeur, Année de l'édition utilisée.

Exemples : GIRAUDOUX Jean, *Littérature*, Paris, Grasset, 1941.

BIGOT Michel, SAVEAN Marie-France, *La Cantatrice chauve et La Leçon*, Paris, Gallimard, 1991.

2) S'il s'agit d'un article dans une encyclopédie :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, "Titre de l'article", in *Titre de l'encyclopédie*, volume, Nom de l'éditeur, Année d'édition, pages.

Exemple : BOK Julien, "Semi-conducteurs", in *Encyclopaedia Universalis*, vol. 2, Encyclopaedia Universalis, 1994, pp. 879-883.

3) S'il s'agit d'un article de périodique :

NOM DE L'AUTEUR Prénom, "Titre de l'article", in *Titre du périodique*, date, numéro, pages.

Exemple : BOULOUMIE Arlette, "Le thème de l'arbre dans l'œuvre de Michel Tournier", in *L'École des Lettres*, novembre 1985, n°5, pp. 3-12.

4) S'il s'agit d'une page Internet :

NOM DE L'AUTEUR Prénom ou ORGANISME, "Titre de la page", in *Nom du site*, Adresse Internet, date de la consultation.

Exemple : OVERLAND Martha Ann, "India's Government Takes Steps to Expand Internet Access and Online Education", in *The Chronicle of Higher Education*, <http://chronicle.com/free/2000/08/2000081601u.htm>, page consultée le 16 août 2000.

5) S'il s'agit d'un film :

NOM DU REALISATEUR Prénom, *Titre du film*, année de réalisation.

Exemple : RENOIR Jean, *Boudu sauvé des eaux*, 1932.

6) S'il s'agit d'une émission TV :

NOM DU REALISATEUR Prénom, *Titre de l'émission*, chaîne, date de diffusion.

Exemple : ARRAT Patrice, *François Rabelais*, ARTE, 12.12.94.

7) Référencement d'une image (à inclure en-dessous de l'image) :

NOM DE L'ARTISTE et/ou PROPRIETAIRE DE L'IMAGE, Date (lorsque disponible), "Titre de l'image", Nom de la banque d'images ou de la page Web.

8 La paraphrase et la reformulation

La partie théorique du TPC requiert une capacité de reformulation des idées qui auront été trouvées dans les livres de référence ou sur internet. Son utilisation est importante. Elle montre que les propos de l'auteur ont bien été compris. Dans tous les cas, **avec la paraphrase, il ne faut jamais oublier de mentionner le document d'où provient l'information par un chiffre en exposant qui renvoie à une note de bas de page.**

Exemple :

Texte original

" Le concept sous-jacent est que les enfants apprennent plus vite que les adultes et que l'école est par définition un lieu de mélange, de confrontations, de différences qui permet de bien expérimenter ce nouvel apprentissage de résolution des conflits."³

Paraphrase

Selon Didier Pingeon, l'école est un lieu idéal pour apprendre à résoudre des conflits de par sa spécificité multiculturelle.⁴

Toute partie de document copiée doit être indiquée par des guillemets et la source doit être mentionnée en note de bas de page ; toute image, tout graphique doivent porter l'indication de la source, de même que toute reformulation d'idées provenant d'un tiers.

Ecrire un TPC est un travail dans lequel l'on peut clairement distinguer ce qui s'appuie sur une source et ce qui appartient à l'interprétation de l'élève. Si ces règles ne sont pas respectées, cela signifie que l'auteur est plagié. Dans ce cas, il y aura des sanctions.

³ PINGEON Didier, En découdre avec la violence, La médication par les paris, ies éditions, 2007, p.40.

⁴ *Ibidem*

9 Annexes

Annexe 1 : Fiche de projet vierge (2^{ème} année)

Présentation. Cette fiche est disponible en version *word* ou *pdf* sur le site de l'école.

CECG Madame de Staël

Année scolaire 2023-2024

Prénom :

Nom :

Groupe :

Nom du membre COFA :

TPC - FICHE DE PROJET ARTS ET DESIGN – 2^{ème} ANNEE

N.B.: La présente fiche doit être rendue dans les délais indiqués, imprimée sur une seule feuille de papier recto-verso - **Toute fiche rendue incomplète ne sera pas validée.**

- Travail dactylographié
- Texte justifié
- Police unique : Arial
- Taille de la police : 12
- Interligne 1.5
- Indiquer le nombre de mots

Quels sont le thème et le sujet artistique choisis ? : minimum 20 mots

Qu'est-ce qui vous motive dans ce thème artistique ? : minimum 50 mots

Quelle est la problématique artistique que vous aimeriez développer? Référez-vous aux "formes, matières, lumières, espaces". minimum 50 mots

Quel(s) médium(s) voulez-vous utiliser pour votre travail plastique ? Motivez votre choix. minimum 100 mots

Quels sont les apports théoriques nécessaires ? Citez des artistes, au minimum 2, et au moins un livre théorique ? minimum 50 mots

5 sources (dont au moins 2 livres) :

Annexe 2 : Fiche de lecture d'une source (2^e année)

CECG Madame de Staël

Année scolaire 2023-2024

Nom :

Prénom :

Groupe :

Nom du MA:

FICHE DE LECTURE D'UNE SOURCE

- Travail dactylographié
- Texte justifié
- Police unique : Arial
- Taille de la police : 12
- Interligne 1.5
- Indiquer le nombre de mots

Source choisie: NOM DE L'AUTEUR, Prénom, *Titre de l'ouvrage*, Nom de l'éditeur, Lieu d'édition, Année de l'édition utilisée.

Profession de l'auteur ou des auteurs de la source: Degré d'expertise de l'auteur (historien, sociologue, médecin, ...)

Chapitres: Enumérez les chapitres pertinents pour répondre à votre problématique (Titres des chapitres et indication des pages du livre)

Citations: Formulez entre trois et cinq citations en lien avec votre problématique, en indiquant la ou les pages. Pour chaque citation choisie, expliquez dans quelle mesure elles répondent à un aspect de votre problématique et lequel.

Annexe 3 : Fiche d'entretien (extraite du carnet de bord de l'élève)

FICHE D'ENTRETIEN n°1 « prise de contact »

Nom, Prénom : _____ M.A. : _____

Sujet du TPC : _____ Date : _____

1 à compléter avant l'entretien
2 à compléter pendant l'entretien

Travail effectué et production écrite fournie au maître accompagnant (liste détaillée) ¹	
Difficultés du moment (concernant la recherche de sources ; l'exploitation de celles-ci ; la réalisation de la production personnelle ; etc.) ¹ Questions ¹	
Principales suggestions du maître accompagnant et objectif pour le prochain entretien ²	
Prochaines étapes ²	

Annexe 4 : Validation du travail intermédiaire (début de la 3^e année)

VALIDATION DU TRAVAIL INTERMEDIAIRE

Nom du MA :

Titre du travail :

Nom et prénom:

Groupe : Date :.....

Evaluation formative du travail intermédiaire

INSUFFISANT

exemples :
peu de contact, d'initiative ou d'engagement,
bibliographie insuffisante, etc.

A DEVELOPPER

exemples :
problématique non établie, bibliographie à
compléter, plan absent ou incomplet, etc.

BON

exemples :
rédaction entamée, bibliographie suffisante, plan
complet, sondage/interview planifié, etc.

Demande de modification(s) et commentaires

1. Table des matières

- Numérotation des chapitres
- Découpage des chapitres
- Formulation précise des titres des chapitres

.....

2. Introduction

- Enonciation du sujet et motivation(s) personnelle(s)
- Enonciation de la problématique
- Enonciation du plan de recherche

.....

3. Premier chapitre

- Rédaction du premier chapitre
- Utilisation d'au moins une citation
- Référencement de la citation
- Lien avec la problématique

.....

4. Forme

Langue (orthographe, syntaxe, etc.)

Respect de la mise en page (numérotation des pages, police, interligne, etc.)

.....

Evaluation du suivi

Organisation 0 1 2 3

respect des rendez-vous, des dates de reddition

Méthodologie 0 1 2 3

respect des objectifs fixés, progression, gestion du temps, autonomie

Attitude 0 1 2 3

écoute et respect des interlocuteurs, engagement personnel, 0 1 2 3

motivation, esprit d'ouverture

0 = absence de maîtrise
1 = maîtrise insuffisante
2 = maîtrise suffisante
3 = maîtrise confirmée

Date et signature du/de la maître-sse accompagnant-e:

.....

Date et signature de l'élève :

.....

Annexe 5 : Règlement

Directives relatives au Travail Personnel de Certificat (TPC) Révision du mois de juin 2019
--

Article 1 – Cadre institutionnel

1. Selon le point 2.3.2 du PEC CDIP pour les ECG du 9 septembre 2014, le TPC fait partie intégrante de la formation ECG.
2. Selon l'art. 7 du règlement relatif à l'école de culture générale (RECG), « *un TPC préparé et présenté pendant la formation est obligatoire. Il permet à l'élève de démontrer sa capacité à mener et à présenter de façon autonome une recherche approfondie dans les domaines d'études de la formation générale ou dans le domaine professionnel envisagé (...) Il fait l'objet d'une évaluation chiffrée.* »
3. Selon le PEc-ECG 2021, " *L'élève effectue l'intégralité de son travail personnel avant les examens de certificat, selon le calendrier défini par l'établissement dans lequel il se trouve. Le présent document présente le travail sans distinction du degré, la répartition annuelle pouvant différer en fonction des établissements ou du parcours scolaire de l'élève. Le travail implique par ailleurs que chaque étape puisse être revue en fonction de l'évolution de la réflexion et de la recherche de l'élève.*"

Article 2 – Commission faïtière (COFA)

1. Par délégation de la Direction, une commission faïtière (COFA) fixe le calendrier de la réalisation du TPC, contrôle la validation des sujets et des projets, produit les documents de référence, assure la mise en cohérence des pratiques des MA, veille à l'application des critères d'évaluation et peut participer de droit au jury de soutenance.
2. La COFA est composée d'au moins un membre de la Direction, qui en assure la présidence, ainsi que d'enseignants désignés par la Direction. Le président de la COFA assure le lien avec la Direction.

Article 3 – Maîtres accompagnants (MA)

1. La désignation des MA est de la responsabilité de la Direction. Tout maître peut se voir confier cette responsabilité.
2. Un maître accompagnant supervise au maximum huit TPC.
3. La Direction décide des modalités de répartition des travaux entre les maîtres accompagnants et valide cette répartition.
4. Le choix du juré est de la responsabilité du MA. Le juré est un enseignant de l'établissement. Le choix d'un juré extérieur à l'établissement doit faire l'objet d'une demande à la Direction.

Article 4 – Accompagnement des TPC

1. Les modalités et les consignes précises relatives à l'élaboration et à la soutenance du TPC figurent dans le guide méthodologique de l'élève.
2. Le nombre d'entretiens individuels tout au long du suivi (en deuxième et troisième année) est au minimum de six.
3. Le MA et l'élève prennent contact, selon les modalités établies par la COFA de l'établissement, pour fixer conjointement les échéances intermédiaires. Le MA s'assure que le travail est effectué de manière régulière.
4. Lors de leur premier entretien, le MA s'assure de la bonne compréhension des documents d'accompagnement par l'élève. Par ailleurs, le MA explicite les objectifs et leur évaluation, ainsi que le mode de collaboration qui comprend notamment :
 - les principales échéances
 - les modalités de rencontre et de contact
 - le rôle de l'élève et du maître accompagnant
 - la présentation du cadre général dans lequel l'évaluation sera effectuée : la pondération de l'évaluation finale (cf. article 5), les critères d'évaluation de la démarche et du dossier.
5. Les entretiens font l'objet d'une fiche d'entretien cosignée par l'élève et le MA. Cette fiche d'entretien indique, entre autres, le niveau d'atteinte des objectifs préalablement fixés et décrit les nouveaux objectifs à atteindre. Il mentionne également les questions abordées, les remarques formulées, les corrections nécessaires s'il y a lieu, les rendez-vous manqués ainsi que leurs motifs.
6. La remédiation fait partie du processus d'élaboration du TPC. Avant la reddition définitive, l'élève remet au MA une version provisoire du dossier écrit, permettant au MA de demander les compléments ou modifications et, le cas échéant, les améliorations formelles indispensables à la lisibilité du TPC.
7. Avant la présentation orale, le MA fournit à l'élève les critères d'évaluation de la soutenance ainsi que des indications méthodologiques destinées à l'aider à préparer sa présentation.
8. En cas de non-respect des échéances de manière répétée, le MA en informe l'élève par écrit, avec copie à la COFA. Ensuite, l'élève a la responsabilité de reprendre contact avec le MA. Si nécessaire, la COFA peut convoquer l'élève à un entretien.

Article 5 – Évaluation

1. L'évaluation certificative finale du TPC est notée sur une échelle allant de 1 à 6, au dixième. Le seuil de suffisance est atteint à la note 4.0. Cette note prend en compte les trois composantes du travail selon la pondération suivante :
 - démarche 25%
 - production: 50%
 - soutenance : 25%
2. La note du TPC compte comme une discipline à part entière pour l'obtention du Certificat de Culture Générale (cf. art. 29 lettre f RECG).
3. La démarche est évaluée en points après la reddition du TPC par le maître accompagnant qui tient compte du respect du cadre de travail (1/3), de la mise en place de méthodes de travail (1/3) et de la constitution d'un corpus de références (1/3).
4. Le jury est composé du MA et du juré.
5. Le juré ne peut pas suivre plus de huit TPC.
6. Le dossier écrit (ou la production pour les TPC création) dans sa version définitive est évalué en points par chaque membre du jury selon les critères de la grille d'évaluation du TPC.
7. La soutenance se déroule devant le jury : chaque membre du jury tient compte, dans son évaluation en points, de la maîtrise du sujet dont le candidat fait preuve (1/3), de sa compétence à rendre compte de sa démarche de travail (1/3) et de sa compétence à communiquer oralement (1/3).
8. Les critères de la grille d'évaluation du TPC servent de référence dans l'accompagnement du travail comme dans l'évaluation certificative finale.
9. Le MA et le juré complètent et signent la grille d'évaluation détaillée et récapitulative du TPC. Le MA rend l'original et une copie de cette grille à la COFA dans les délais impartis. Le MA et le juré ne transmettent aucune information chiffrée ou commentée à l'élève.
10. L'élève reçoit sa note de TPC et une copie de la grille d'évaluation lors de la réception de son bulletin scolaire de fin d'année.

Article 6 – Reddition du dossier

1. L'élève rend son dossier (ou sa production pour les TPC création) en version papier **et** numérique, selon la procédure en vigueur.
2. L'accusé-réception du dépôt de la version numérique doit impérativement accompagner la version papier du travail pour que l'évaluation puisse être faite.

3. Si l'élève rend son dossier en version papier et numérique (ou sa production pour les TPC création) au-delà de l'heure limite strictement fixée par le calendrier :
 - jusqu'à 24 heures de retard, l'élève perd la moitié des points de son dossier,
 - après plus de 24 heures de retard, l'élève ne peut plus se présenter à la soutenance.
4. L'élève qui rend son dossier (ou sa production pour les TPC création) avec plus d'un jour de retard ne peut pas se présenter à la soutenance et voit son TPC annulé (note 1)

Article 7 – Soutenance

1. Si l'élève arrive en retard à sa soutenance, sa durée en est réduite d'autant.
2. Si l'élève arrive après son temps de passage, il est considéré comme absent et perd l'intégralité des points de la soutenance, sauf s'il a dûment annoncé son absence et fourni un certificat médical selon les détails prévus à l'article 8 alinéa 3.

Article 8 – Certificats médicaux et justificatifs officiels

1. Un certificat médical ou autre justificatif officiel ne peut excuser la non-reddition du TPC dans les délais. Le cas échéant, il appartient à l'élève de mandater une personne chargée de rendre le TPC à sa place.
2. En cas de maladie avérée et/ou d'une hospitalisation d'une durée minimale de trois semaines consécutives, l'élève peut adresser à la COFA au moins deux semaines avant le délai de reddition du dossier une demande écrite de délai supplémentaire.
3. Toute absence à la soutenance doit être annoncée au secrétariat avant 8h00 et justifiée par un certificat médical fourni au secrétariat le jour-même avant 17h00.

Article 9 – Fraude et plagiat

1. Selon l'art. 28, al.1 (REST C 1 10.31) « *Toute fraude ou tentative de fraude, tout plagiat ou toute tentative de plagiat entraîne l'annulation du travail au cours duquel il a lieu (note 1).* »
2. Selon l'art. 28, al.3 (REST C 1 10.31)) : « *Est considéré comme un plagiat le fait d'utiliser en son nom tout travail élaboré par un tiers, tel qu'un texte ou une œuvre visuelle ou sonore, sans en signaler la source.* »
4. Selon l'art.34 A (1), (RECG C 1 10 70) : "*Toute fraude ou tentative de fraude, tout plagiat ou tentative de plagiat entraîne l'annulation du travail personnel.*"
5. Selon l'art.34 A (1), (RECG C 1 10 70) : "*La direction de l'établissement impose un nouveau travail personnel, qui doit être effectué selon le calendrier de la volée suivante. Après avoir rendu et soutenu le nouveau travail et en cas de réussite de la session d'examens, l'élève obtient le certificat au plus tôt au mois de juin de l'année suivante.*"

6. La COFA effectue un contrôle du plagiat en analysant le TPC, notamment en tenant compte des citations. En cas de plagiat avéré, l'élève ne peut pas se présenter à la soutenance et voit son travail annulé (note 1).

Article 10 – Elèves redoublant leur 3^e année et élèves transférés

1. L'élève redoublant sa 3^e année et ayant obtenu une note suffisante (supérieure ou égale à 4.0) est dispensé de refaire son TPC.
2. L'élève redoublant sa 3^e année et ayant obtenu une note insuffisante (< 4.0) doit reprendre l'ensemble du processus de la rédaction du TPC de la fiche de projet à la soutenance. Il peut, à titre exceptionnel et par demande dûment motivée à la COFA, avant le 15 juillet, être autorisé à conserver son thème. Dans tous les cas, il doit changer de sujet et de problématique.
3. L'élève transféré du Collège de Genève et ayant obtenu une note suffisante (supérieure ou égale à 4.0) à son travail de maturité (TM) voit sa note reconnue à condition d'avoir remis à la COFA la copie du procès-verbal du TM dès l'inscription à l'ECG et au plus tard à la date de la rentrée scolaire.

Annexe 6 : Fiche d'authenticité (3^{ème} année, ajouté dans TPC final)

DECLARATION D'AUTHENTICITE ET PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT

PLAGIAIRE

[plaʒjeR] n. – plagiere 1584 ; lat. *plagiarius* « celui qui vole les esclaves d'autrui », du gr. *Plagios* « oblique, fourbe » ♦ Personne qui pille ou démarque les ouvrages des auteurs.

PLAGIER

[plaʒje] v.tr. – 1801; de plagiat 1. Copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre. => **imiter, piller.**

(Petit Robert I - éd. 1996)

Prénom et NOM de l'élève :

Groupe :

Nom du/de la Maître-sse accompagnant-e :

L'élève atteste

- avoir conçu et rédigé personnellement, dans son style propre, le travail de certificat ci-joint;
- ne pas avoir eu recours au plagiat et avoir systématiquement et clairement mentionné tous les emprunts faits à autrui;
- avoir pris connaissance de la procédure de remise de son travail personnel sur le site COMPILATIO;
- être conscient-e qu'en cas de plagiat et/ou d'utilisation abusive de citations, des pénalités seront appliquées (règlement, article 9);
- avoir lu et compris le règlement "Directives relatives au Travail Personnel de Certificat (TPC)" qui régit le TPC qui figure aux pages 34 à 38 du présent vade-mecum.

Lieu, date et signature de l'élève :

La présente fiche doit être dûment remplie et intégrée en dernière page du TPC relié. A télécharger depuis le site internet du CECG Madame de Staël.

Annexe 7 : Fiche d'authenticité (3^{ème} année, ajouté dans TPC final)

CECG Madame de Staël	PROCEDURE	2023-2025
Remise du Travail Personnel de Certificat (TPC)		

1. VERSION PAPIER ET VERSION DIGITALE :

Comme indiqué dans le vade-mecum du TPC, le TPC doit être remis

au plus tard le lundi 27 janvier 2025 à 12h00 (midi),
à Madame Marilynne Cherki, secrétaire, salle PR03a (pavillon)

Chaque élève doit déposer en main propre au secrétariat du pavillon, salle PR03a:

- **deux exemplaires** de son TPC sous forme de dossiers reliés (pour le MA et le juré)
- une **clé USB**, **sur laquelle apparaît le NOM, Prénom et groupe classe scotchés dessus**, contenant une version PDF et une version Word ou Libre Office⁵.
- **la déclaration d'authenticité (cf. annexe 7) et de prise de connaissance du règlement (avec la signature de l'élève).**

En cas de **remise tardive**, des **pénalités** sont appliquées (cf. règlement du TPC, article 6).




En cas de remise non conforme (exemplaire manquant ou la clé USB par exemple), le TPC sera considéré comme non rendu.

Éléments devant figurer sur la page de titre de votre TPC :

- **la mention "CECG Madame de Staël",**
- **votre nom, prénom, votre groupe,**
- **la mention année 2024 - 2025,**
- **le titre et le sous-titre de votre TPC,**
- **le nom de votre MA,**
- **une illustration.**

☛ N'oubliez pas d'indiquer le **nombre de mots** à la fin de votre travail.

5

	Texte OpenDocument (<i>fichiers .odt</i>)
	Adobe® Acrobat® (<i>fichiers .pdf</i>)
	Microsoft® Word® et RTF (<i>fichiers .doc</i>)

DIRECTIVES CONCERNANT
LA REMISE DU TRAVAIL PERSONNEL DE CERTIFICAT
ET LE PLAGIAT

AVERTISSEMENT : LE PLAGIAT EST INTERDIT

Dans le cadre de votre Travail Personnel de Certificat, vous avez emprunté des informations à des auteurs, des sites Internet, etc.

Les règles suivantes doivent être respectées:

- interdiction de présenter un travail non personnel;
 - citations méthodiques et complètes des sources;
 - mise entre guillemets de la phrase ou portion de texte citée (utilisée);
 - indication de la référence précise et exacte de tout emprunt par une note de bas de page;
 - introduction et/ou commentaire de la citation.
-

AVERTISSEMENT : UNE REMISE TARDIVE DU DOSSIER PEUT ENTRAINER L'ANNULATION DU TRAVAIL

→ Consulter l'article 6 du Règlement.
